



**VACANCE DU POSTE DE DIRECTEUR DES PROGRAMMES CHARGE  
DES COMITES CONSULATITS INTERAFRICAINS, DES CONCOURS D'AGREGATION  
ET DE L'ORDRE INTERNATIONAL DES PALMES ACADEMIQUES DU CAMES**

Le Président en Exercice du Conseil des Ministres du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES) a l'honneur d'informer les Etats membres de la vacance du poste de Directeur des Programmes chargé des Comités Consultatifs Interafricains, des Concours d'Agrégation et de l'Ordre International des Palmes Académiques, à compter du 1er août 2022. Le candidat désigné prendra service le 3 janvier 2023 conformément au statut en vigueur de l'Institution.

**1. PROFIL**

- Être Maître de conférences ou Maître de recherche, Professeur Titulaire ou Directeur de Recherche CAMES ;
- Être âgé de 60 ans au plus, à la date du dépôt de la candidature ;
- Avoir exercé des responsabilités administratives, dans l'Enseignement Supérieur ou la Recherche Scientifique ;
- Être capable de travailler sous pression seul et en équipe, puis savoir faire preuve de sérieux, de discrétion et de diplomatie ;
- Être capable d'utiliser les Technologies de l'Information et de la Communication et pratiquer l'anglais ;
- Être capable d'exploiter des outils statistiques.
- Justifier :
  - ✓ d'une pratique des programmes ou activités du CAMES, hormis ses inscriptions sur les listes d'aptitude ;
  - ✓ d'une bonne pratique de gestion de projets, à l'échelle nationale ou à l'international ;
  - ✓ d'une expérience avérée de négociation avec les partenaires techniques et ou financiers, ou les bailleurs de fonds ;
  - ✓ d'une expérience en matière de rédaction et de communication.

**2. CONDITIONS**

- Être ressortissant de l'un des Etats membres, à jour de ses contributions au budget du CAMES ;
- Jouir des droits civiques et être de bonne moralité ;
- Être en position régulière au regard des lois du service national et militaire, en vigueur dans l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour occuper efficacement l'emploi postulé.

**3. COMPOSITION DU DOSSIER**

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Président en exercice ;
- Un curriculum vitae certifié exact ;



- Un projet institutionnel présentant la vision du candidat ;
- Un certificat de visite et de contre-visite, délivré par les autorités médicales agréées par l'Etat dont le candidat est ressortissant ;
- Présenter trois lettres de recommandation en provenance de trois (3) référents localisés en dehors du pays du candidat ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- Une copie légalisée du Certificat de Nationalité.

4. LIEU D'AFFECTATION

Siège du CAMES – Ouagadougou (BURKINA FASO).

5. DUREE DU MANDAT

Mandat de cinq (5) ans, renouvelable une seule fois.

6. DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

28 avril 2022, délai de rigueur.

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Salaire de base en FCFA avec augmentation de 10% tous les 18 mois ;
- Indemnités de responsabilité et d'éloignement ;
- Logement et véhicule de fonction ;
- Avantages divers.

8. ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent être déposés au Secrétariat Général du CAMES, avec copie à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de la République de la Côte d'Ivoire, Président en exercice du Conseil des Ministres du CAMES, à partir du 26 janvier 2022.

Conformément au Statut, chaque Etat ne peut présenter qu'un seul candidat à ce poste.

Fait à Abidjan, le 24 janvier 2022.

Le Président en exercice du Conseil des Ministres



Professeur Adama DIALLO  
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique de la République de Côte d'Ivoire



*Plan stratégique*  
DU DEVELOPPEMENT DU CAMES  
2020-2022